



Inquiétudes sur une éventuelle demande de pension alimentaire

Par **jhonbi**, le **17/04/2023** à **14:46**

Bonjour Madame, monsieur,

Je viens d'avoir un enfant avec ma compagne , chacun de nous vit chez lui, dois-je payer une pension alimentaire? elle est mieux payée que moi et me demande de ne rien lui donner quel danger je cours au cas où un jour elle reclame à la caf que je lui verse une pension alimentaire,? est ce que c'est pas un piège puisqu'elle a déjà trois enfants avant le miens.

Je suis français et elle non, cest mon premier enfant , est il possible de vivre en france sans avoir à payer une pensiiion alimentaire?

Merci de m'avoir lu

Par **amajuris**, le **17/04/2023** à **17:29**

bonjour,

la mère de votre enfant pourra toujours réclamer une pension alimentaire auprès du juge aux affaires familiales qui en fixera le montant.

vous n'indiquez pas comment vous vous partagez la garde de votre enfant commun.

rien ne vous interdit de verser une pension alimentaire à votre fille même si sa mère ne la

réclame pas.

voir ce lien : pension alimentaire pour un enfant

salutations

Par **Henriri**, le **18/04/2023** à **09:49**

Hello !

Johnbi avez-vous déclaré cet enfant pour en être le père "légal" ? (si oui c'était avant qu'il ait 1 an puisque vous dites que vous venez l'avoir)

Si oui vous ne courez aucun "danger". Vous n'aurez à verser une pension alimentaire (ce qui est "normal") que si la mère de votre enfant en demande une un jour. Son montant sera alors convenu entre vous à l'amiable ou fixé par un juge en tenant compte du mode de garde de l'enfant, de ses besoins et des ressources respectives des deux parents.

A+